

Rapport de contrôle d'installation électrique

(TEMPLATE_1_CTRL_ELEC_DOM - V7.1)

Référence du Rapport : ELEC_DOM_SC_081020_1_VILLERS LA VILLE_RENOVVITAL

Type de contrôle et prescriptions réglementaires selon le Livre 1 :

- Contrôle de conformité avant mise en usage d'une nouvelle installation
 Première visite

Date de la visite : 08-10-20



Agent visiteur <input type="checkbox"/> Stephan Chrobot	Type d'installation <input type="checkbox"/> Unité d'habitation - appartement / studio	Coordonnées du responsable des travaux en cas de contrôle de conformité RENOVVITAL SRL
Adresse de facturation, du propriétaire, exploitant ou gestionnaire Nom : RENOVVITAL / Mr.Samuel Duquesnay Tél : 0487/ 17 96 09 Adresse : Rue P. Lauwers 14 1780 Wemmel Mail : renovvital@gmail.com BE0807 992 380		Adresse de l'installation Rue De l'Enfer 60 boîte 10 1495 Villers-La-Ville Compteur N° compteur (jour/nuit) : 33500251 N° compteur (exclusif nuit) : GDR : <input type="checkbox"/> ORES Code EAN :

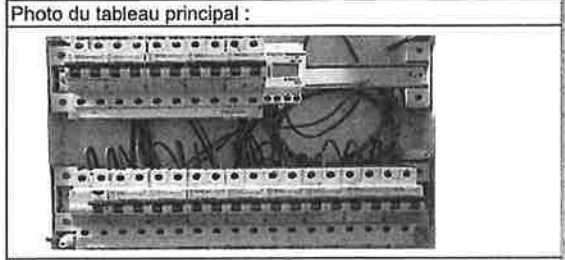
Description de l'installation

Date de l'installation : Après le 01/10/1981

Mise à la Terre :	<input type="checkbox"/> Après le 01/06/2020
Tableau principal :	<input type="checkbox"/> Après 2000
Canalisations et Terminaisons	<input type="checkbox"/> Après le 01/06/2020

Tension d'alimentation principale N + 230 V
 Câble d'alimentation du tableau principal : EXVB 4 x 10 mm²
 Courant nominal de la protection du branchement In : 40 A
 Différentiel général : Type A 300 mA 40 A
 Plombage du différentiel en tête d'installation : Non

Remarque :
 Nombre de tableaux : 1
 Nombre de circuits terminaux :
 Tableau 1 : 18
 Tableau 2 :
 Mise à la Terre de l'installation : Piquets / barres de Terre



Mesures

Terre	12,3	Ohms
Isolement entre Phases/Neutre et Terre	0,8 M	Ohms

Contrôle

N°	Contrôle	Résultat	Commentaire
a	L'installation électrique est conforme aux schémas unifilaires et aux schémas de position.	<input type="checkbox"/> Oui	
b	L'état du matériel électrique de l'installation fixe (interrupteurs, prises, raccordement dans les tableaux,...) est conforme.	<input type="checkbox"/> Oui	
c	Les mesures de protection contre les chocs électriques directs et indirects sont mises en place.	<input type="checkbox"/> Oui	
d	Le bouton test des différentiels est opérationnel.	<input type="checkbox"/> Oui	
e	Les différentiels déclenchent sur base d'un courant de défaut (entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité)	<input type="checkbox"/> Oui	
f	La continuité des Terres est assurées (liaisons équipotentielles principales et secondaires, prises de courant, matériel de classe 1,...).	<input type="checkbox"/> Oui	
g	Le matériel électrique à poste fixe ne présente pas de dangers pour les personnes et les biens.	<input type="checkbox"/> Oui	
h	Le matériel électrique à poste mobile ne présente pas de dangers pour les personnes et les biens.	<input type="checkbox"/> Oui	
i	Le calibre des disjoncteurs et fusibles sont adéquats par rapport aux sections des canalisations qu'ils protègent.	<input type="checkbox"/> Oui	

Infractions

N°	Domaine	Infraction	Commentaire
		PAS D INFRACTION	

Remarques génériques

1	Le présent rapport rend compte de l'état de l'installation électrique sur base de l'état visible et à la date de la visite.
2	Il est conseillé de contrôler et resserrer si besoin la visserie des raccords électriques tous les 5 ans.
3	En cas de déclenchement d'un disjoncteur ou d'un différentiel, cherchez-en la cause.

Observations et Remarques spécifiques

1	Les appareils électroménagers de la cuisine ne sont pas présents lors de la visite.
2	Les équipements de la salle de bain ne sont pas présents lors de la visite.
3	
4	

Conclusions

Conformité au RGIE :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Date de revisite de l'installation électrique :

En cas de conformité positive, le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Date de la visite + 25 ans

Obligations du propriétaire :


- Conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
- Renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- Aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé en cas de présence d'infractions, selon le délai renseigné plus haut. Si des infractions subsistent après cette seconde visite, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite à la Direction Générale de l'Energie ayant en charge les installations électriques.

Signature et date :

Signature de l'agent visiteur

Date de la visite

Cachet de l'organisme

	08-10-20	SOFISTES ASBL BELAC 608-INSP Organisme de contrôle agréé et accrédité Rue de Tournai 74 - 7604 CALLENELLE Tél: 069/49 55 10 Fax: 069/49 55 11 info@sofistes.be
---	-----------------	---

Le fichier PDF constitue le document original.



SOFISTES ASBL

Organisme de contrôle agréé - TVA BE0543.365.690
Rue de Tournai 74 - 7604 CALLENELLE
Tél : 069/49.55.10 - 071/49.04.80 Fax : 069/49.55.11
info@sofistes.be
<http://www.sofistes.be>



ANNEXE : Schémas électriques

Disponibles dans le dossier de l'installation électrique

ANNEXE : §8.4.2 du Livre 1 (Règlement général sur les installations électriques) et la note 76 : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique (habitation datant d'avant 1981)

■ **Dès que le compromis est signé :**

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
 - Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur
- Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :
- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

■ **Dès que l'acte de vente est signé :**

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale de l'Energie – Division infrastructure et contrôles
Adresse : Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles
Tél. : 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be
<https://economie.fgov.be>

Tableau électrique

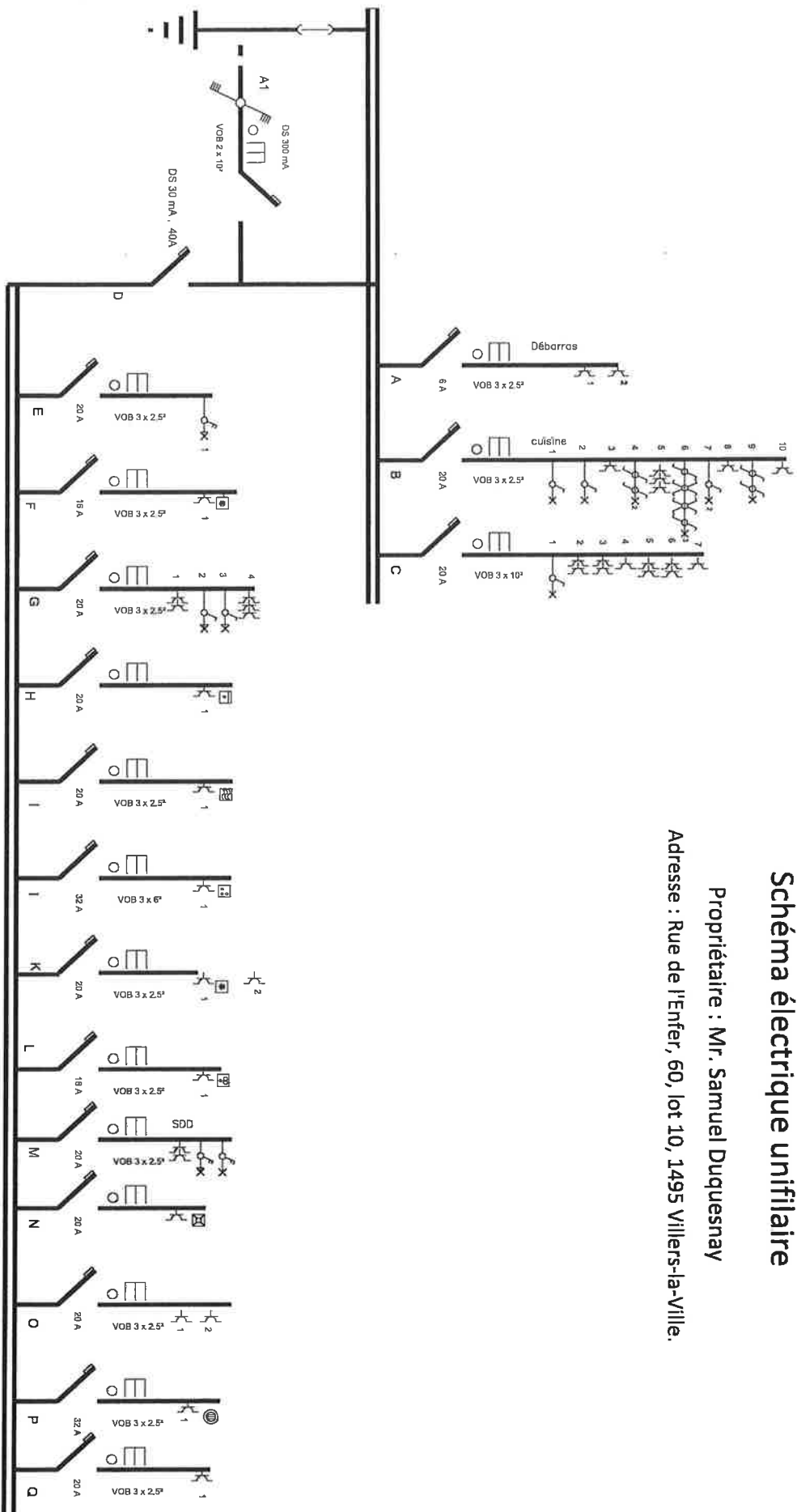
2 x 220V

A1		Δ disj. différentiel 300mA, 40 A (Général)
A		Prises débarras
B	disj.20A	Éclairages salon, cuisine, chambre. Prise salon, chambre, wc
C	disj.20A	Éclairages bureau, prises chambre, bureau, salon
D	disj.20A	Δ disj. différentiel 30mA, 40A
E	disj.20A	Éclairages extérieure
F	disj.6A	Prise lave-linge.
G	disj.20A	Prises plan du travail cuisine. écl.débarras
H	disj.20A	Four
I	disj.20A	Micro-ondes
J	disj.6A	Taque
K	disj.20A	Prises haute, frigo
L	disj.16A	Prise séchoir.
M	disj.20A	Éclairages et prises SDB
N	disj.20A	Prise lave vaisselle
O	disj.16A	Prises ventilation, pompe hydrofor
P	disj.16A	Pompe à chaleur, boiler.
Q	disj.16A	Pompe à chaleur, extérieure.

Schéma électrique unifilaire

Propriétaire : Mr. Samuel Duquesnay

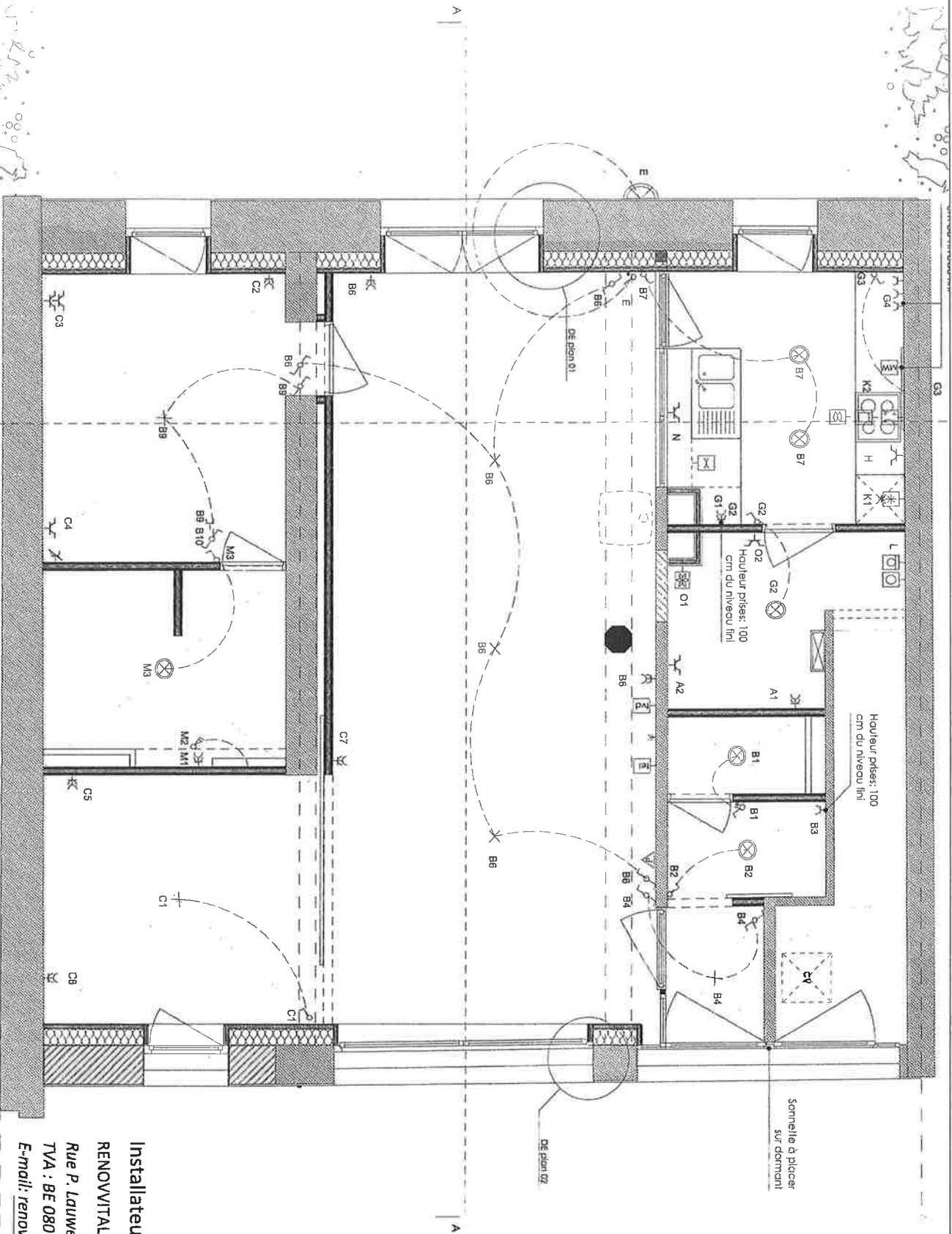
Adresse : Rue de l'Enfer, 60, lot 10, 1495 Villers-la-Ville.



Plan électrique

Propriétaire : Mr. Samuel Duquesnay

Adresse : Rue de l'Enfer, 60, lot 10, 1495 Villers-la-Ville.



Installateur :

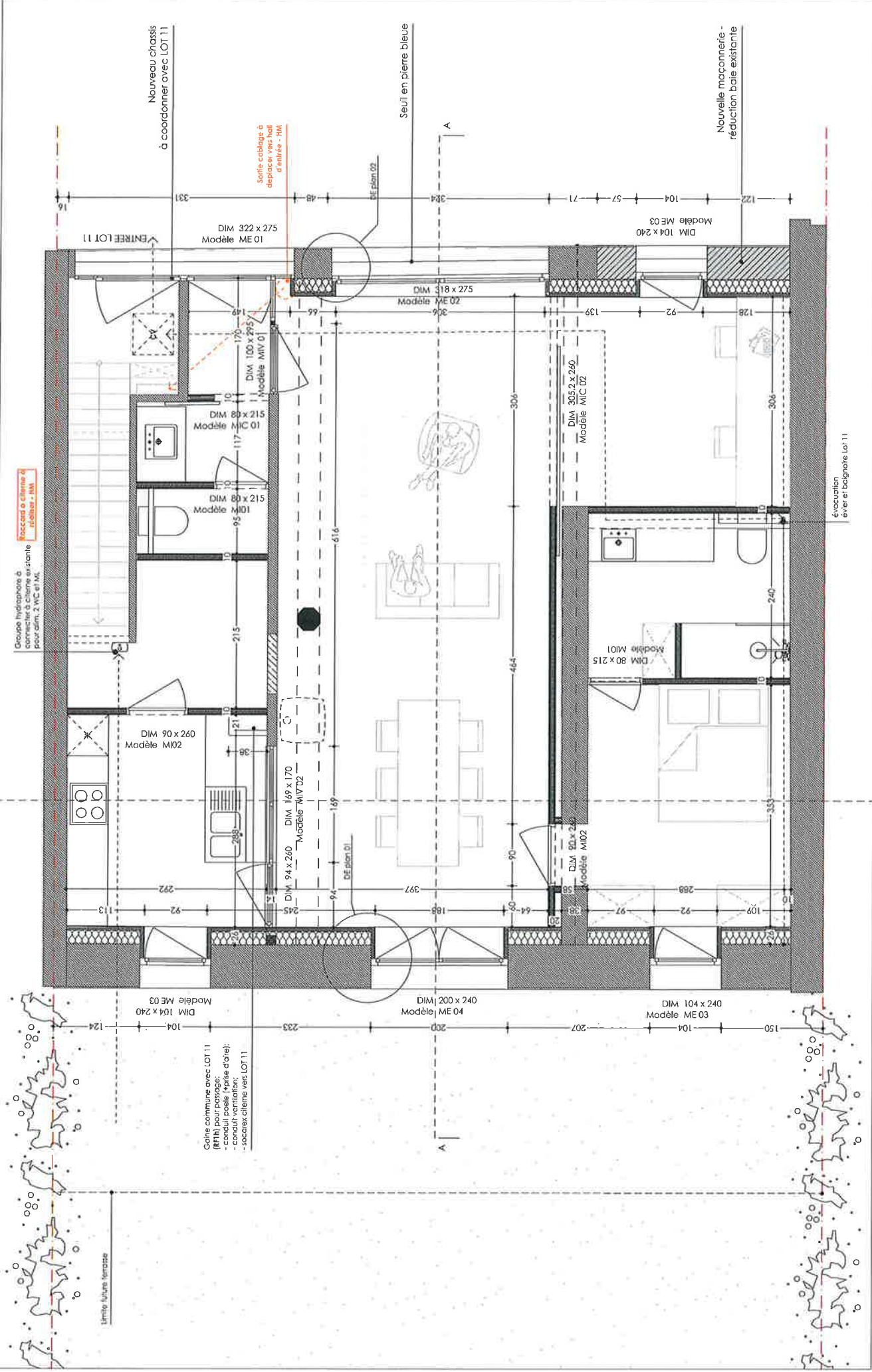
RENOVITAL SRL

Rue P. Lauwers 14, 1780 Wemmel

TVA : BE 0807 992 380

E-mail: renovital@gmail.com.

Niveau +0 - Projeté



Groupes hydropneum. à connecter à réseau existant pour clim., 2 WC et ML. **Repasser à l'ingénieur - RABATTRE - H.M.**

Sortie câblage à déplacer vers hall d'entrée - H.M.

Nouveau chassis à coordonner avec LOT 11

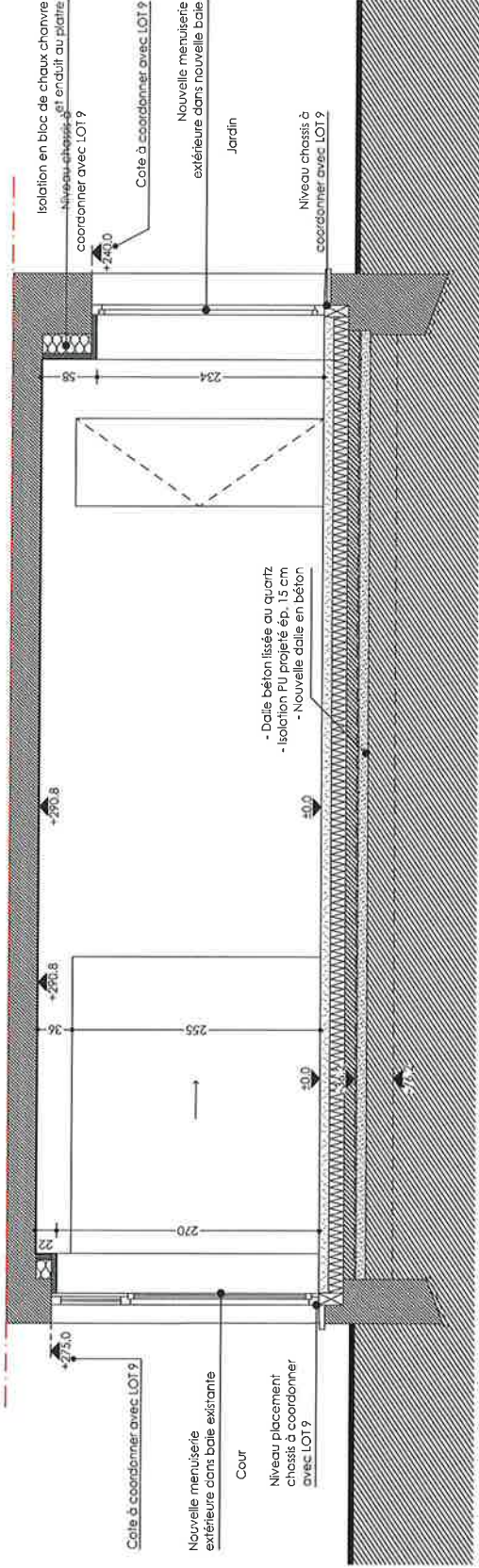
Seuil en pierre bleue

Gaine commune avec LOT 11 (Rfth) pour passage: - conduit poêle (prise d'air); - conduit ventilation; - socles climats vers LOT 11

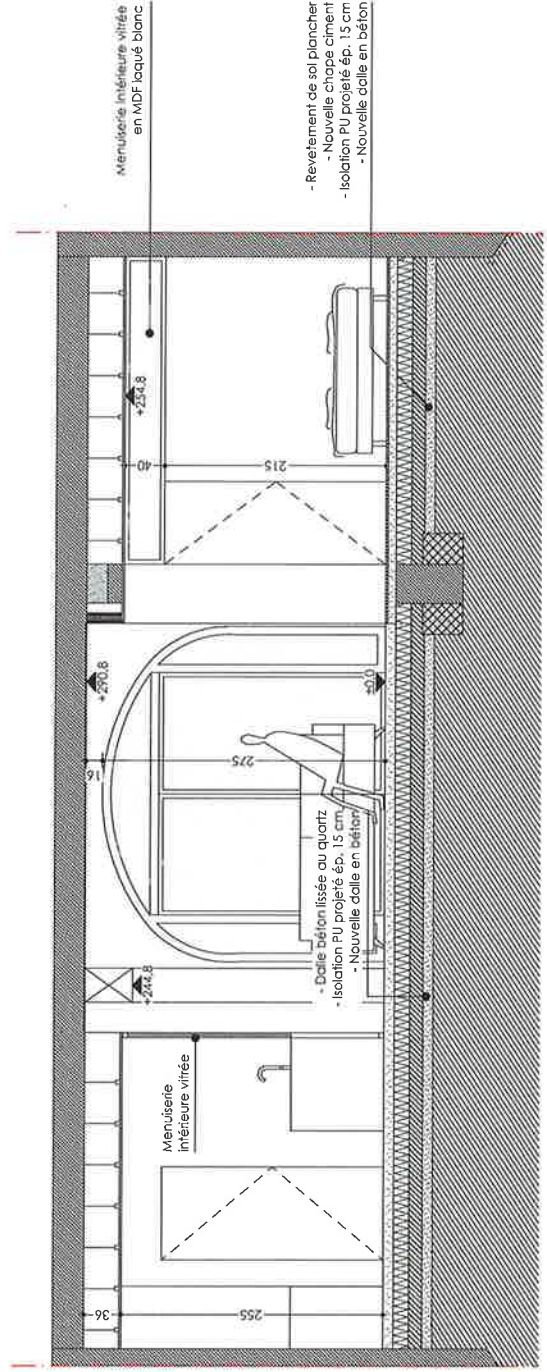
Nouvelle maçonnerie - réduction baie existante

Évacuation vers et Coignone Lot 11

Coupe AA et BB - Projété

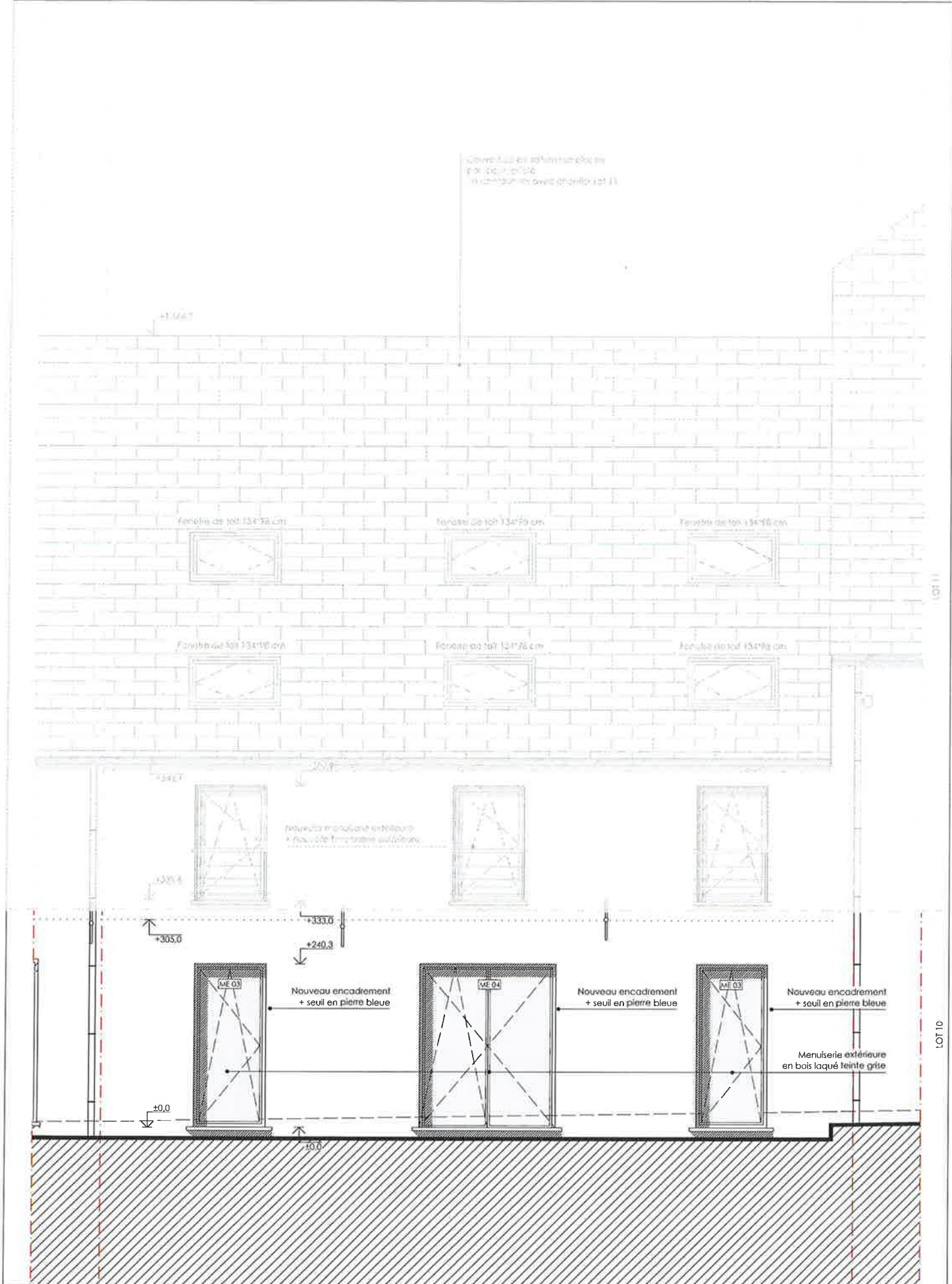


Coupe AA

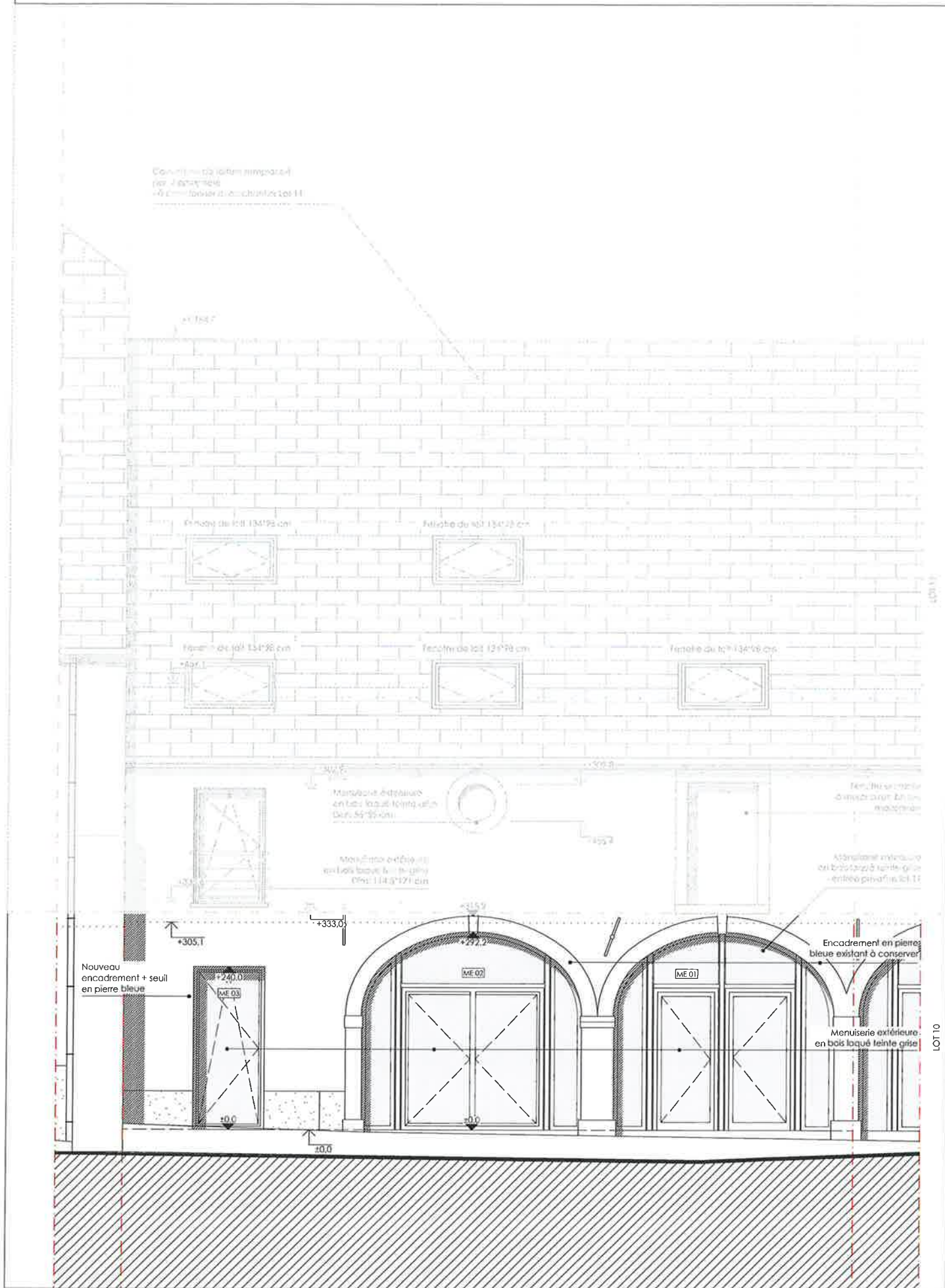


Coupe BB

Façade coté prairie - Projeté



Façade coté cour - Projeté



Double flux

Ventilation

Pièce	Alimentation		Transfert		Evacuation	
	Surf. d'utilisation m²	Débit mini PEB m³/h	Débit encodé m³/h	Débit mini PEB m³/h	Débit encodé m³/h	Débit encodé m³/h
Salon-SAM	64.50	150.0	150.0	25	25	
Chambre 1	16.90	60.8	62	25	25	
Chambre 2	14.55	52.4	53	25	25	
Chambre 3	11.10	40.0	40	25	25	
cuisine ouverte						150
WC +00				25	25	25
WC +01				25	25	25
SDB1 +01	7.81			25	50	50
local technique-buanderie	5.8			25	50	55
total débits		303.2	303.0	175.0	175.0	305.0

Lot 10

Calcul Surfaces et volumes PEB

Surface de plancher chauffé A_{ch} PEB RW

Erg 00	112.75
Erg 01	0.00
Total	112.75

m²	112.75	h	3.63	VP (m³)	409.3
erg 00					409.3

Surfaces de déperditions

Parois

185.20

Recapitulatif des parois de déperdition

Parois verticales opaques	N	M01	M02	M03	M04	M05
Mur ext 25cm chaux chanvre		44.75				
Mur ext 18cm cellulose entre ossature		0.00				
Mur ext 20cm LM entre ossature		0.00				
Mur ext 20cm PUR		0.00				
Mur ext 10cm LM entre ossature		0.00				
Total		44.75				
	At neuf	44.75				
	At existant	0.00				

Parois horizontales opaques	N	P01	P02	P03	P04	P05
Plancher		112.75				
Dalle sur sol 10cm PU		0.00				
Dalle sur sol 12cm PU		0.00				
Dalle sur sol 8cm PU		0.00				
Dalle sur sol 10cm PU proj		0.00				
Dalle sur entrée cochère		0.00				
Toitures						
Toiture inclinée 23cm LDB		0.00				
Toiture inclinée 20cm LM		0.00				
Toiture inclinée 23cm cellulose		0.00				
Total		112.75				
	At neuf	112.75				
	At existant	0.00				

Parois vitrées	Ch-bois	Ch-T	Ch-PVC
	27.71	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00
Total	27.71	0.00	0.00

At neuf	27.71
At existant	0.00
Total	27.71

Ventilation

Hypothèses de calcul

Sur le châssis

Invistivent Evo	débit à 2 Pa	53.00 m³/hm
Emboutis à déduire		0.10 m
.0 à déduire / châssis		0.10 m
illes (m²/m)		0.062 m²/m
		2.80 W/m²K

Sur le vitrage

AR 75 small	débit à 2 Pa	56.00 m³/hm
Emboutis à déduire		0.08 m
Longueur L0 à déduire / châssis		0.05 m
Surface grilles (m²/m)		0.075 m²/m
valeur U		3.00 W/m²K



Attention
 Si le type d'amenée d'air venait à être différent de celui pris en compte dans les calculs, il y aura lieu de le faire valider par le Conseiller PEB pour que le tableau ci-dessous soit adapté.

Pièce	Alimentation			Transfert			Extraction				
	Surf. d'utilisation m²	Débit mini PEB m³/h	Dispositif	Nb d'amenée d'air	Longueur encodée (L.O. comptés) m	Débit alimentation encodé m³/h	Débit mini PEB m³/h	Débit encodé m³/h	Extraction minimum m³/h	Extraction encodée m³/h	Surface grille ventilation m²
Salon-SAM	38.10	137.2	invisivent evo	1	2.00	151.10	25	25			0.124
Chambre	11.20	40.3	AR 75 small	1	0.95	0.95	25	25			0.071
Bureau	9.40	33.8	invisivent evo	1	1.04	49.82	25	25			0.064
cuisine ouverte			invisivent evo	1	1.04	49.82	25	25	75	75	0.064
WC +00	7.3						25	25	50	50	
SDB +00	6						25	25	25	25	
Buanderie							25	25	50	50	
total hors équilibrage						250.74	125.0	125.0	200.00	200.00	0.324

Lot 11

Calcul Surfaces et volumes PEB

Surface de plancher chauffée A_{ch} PEB RW
 Etg 00 6.70
 Etg 01 118.58
 125.28

faç lat 57.6
 etg 00 6.70

h 11.00
 3.63

VP (m³) 633.6
 24.3

657.9

Surfaces de déperditions

Parois

Type paroi P01

Dalle sur sol

total m² 6.70

At total 72.32 m²
 At neuf 339.74 m²
 At existant 0.00 m²
 AT NEX #DIV/0!

Type paroi	nb	m	h	total m²
P01	1	6.70	1.00	6.70
M01	1	1.87	3.63	6.79
M01	1	10.71	2.71	29.02
M01	1	11.00	2.71	29.81
T01	1	11.00	7.59	83.49
T01	1	11.00	7.63	83.93
				72.32

PAROIS VITREES

Paroi opaqué concernée	Type	Châssis
M01	Ch-bois	
M01	Ch-bois	
M01	Ch-bois	
T01	Ch-T	4.55
T01	Ch-T	0.60
M01	Ch-bois	
M01	Ch-bois	
T01	Ch-T	5.46

Paroi opaqué concernée	Type	Châssis
M01	Ch-bois	
M01	Ch-bois	
M01	Ch-bois	
T01	Ch-T	4.55
T01	Ch-T	0.60
M01	Ch-bois	
M01	Ch-bois	
T01	Ch-T	5.46



